

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / M. GERARD GAZAY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Dispositif "classes transplantées" - Aides financières aux familles des enfants issus de quartiers prioritaires

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé l'octroi d'allocations départementales pour des départs en classes transplantées d'enfants issus de quartiers prioritaires, au titre de l'année 2016, représentant un montant total de 26 000 €.

La dépense correspondante, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental, chapitre 65 – fonction 51 – article 652418 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée